

Poussières fines: le Conseil fédéral Suisse veut introduire la valeur limite d'émission de particules diesel en même temps que la norme EURO 5 en 2009

Transmis par l'expert de la Suisse

Dans le cadre du plan d'action contre les poussières fines, la Suisse avait notifié en juin 2006 à l'Union européenne (UE) et à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) son intention d'introduire en 2007 déjà la future valeur limite d'émission de particules diesel - partie de la norme EURO 5 - pour les véhicules diesel légers neufs. Ceci afin de diminuer sans tarder les émissions de suies de diesel particulièrement néfastes pour la santé humaine, car elles sont cancérogènes.

Dans leurs réponses, l'Union européenne ainsi que le Japon et la Corée, membres de l'OMC, se sont prononcés contre cette mesure. Celle-ci irait à l'encontre de plusieurs accords internationaux, représenterait une entrave au commerce, serait inutile et aurait été mise en vigueur avec un délai transitoire trop court.

Le 30 mai 2007, le Conseil fédéral Suisse a décidé de ne pas aller à l'encontre des avis exprimés. Ladite valeur limite sera introduite en même temps que la norme EURO 5 dès septembre 2009, qui va être introduite à cette date progressivement dans l'Union européenne.

Dans le cas où l'introduction de la norme prendrait du retard au niveau européen, le Conseil fédéral aurait la possibilité d'encourager l'équipement des véhicules par le biais d'une imposition différenciée. En lien avec une initiative demandant l'établissement au niveau fédéral d'un système de différenciation de l'impôt sur les véhicules, l'administration fédérale élabore actuellement, à l'intention du Parlement, diverses possibilités d'introduire une telle incitation.

Tracteurs neufs

La procédure de notification se rapportait aussi à l'introduction anticipée de la future norme européenne III B sur les suies pour les tracteurs neufs. Cette norme sera introduite dans l'UE vraisemblablement d'ici 2011-2013. Elle équivaut actuellement à une obligation d'équiper les véhicules neufs d'un filtre à particules. Comme toutes les questions ne sont pas encore résolues concernant l'équipement des tracteurs neufs, le Conseil fédéral a reporté sa décision à ce sujet.
